

# La Fédération se félicite des orientations prises par l'Assurance Maladie pour le diabète dans son rapport « Charges et produits pour 2024 »

4,2 millions : c'est le nombre de personnes prises en charge pour un diabète en France en 2021, que nous dévoile l'Assurance Maladie dans son rapport annuel « charges et produits » validé jeudi dernier par son conseil. Véritable enjeu de santé publique, l'augmentation continue de la prévalence du diabète se poursuit inexorablement. Selon l'Assurance Maladie, celle-ci s'accélère même et plus de 520 000 nouvelles personnes pourraient être diagnostiquées avec un diabète en 2027.

Cette année, l'Assurance Maladie, soutien de longue date de la Fédération Française des Diabétiques, a fortement mis en avant le diabète et la Fédération dans son rapport. La Fédération applaudit cette initiative et rappelle son soutien aux propositions encourageant une meilleure prise en charge des assurés atteints de diabète.

## Prévention et accompagnement : le duo gagnant

Dans son rapport « charges et produits pour 2024 », l'Assurance Maladie formule trois propositions fortes pour le diabète :

### La mise en place d'une stratégie nationale organisée autour du dépistage précoce du diabète de type 2

Selon les estimations de l'Assurance Maladie en 2021, au sein des personnes non diabétiques de 50 ans, 18,4 % n'ont pas réalisé de dépistage de diabète (glycémie à jeun) dans les 5 dernières années. L'Assurance Maladie constate par ailleurs que pour environ 30% des personnes diabétiques de type 2 diagnostiquées en 2021, le niveau de sévérité du diabète lors de la prise en charge est d'emblée élevé. Il nous paraît donc pertinent de proposer un dépistage aux personnes de plus de 45 ans afin d'éviter un diagnostic tardif avec des complications préexistantes. L'Assurance Maladie souhaite, pour cela, mieux communiquer sur les risques du diabète et de ses complications à travers une campagne ciblant les personnes de 45 à 50 ans à l'aide du test d'évaluation des risques FINDRISC.

Cette proposition s'accorde parfaitement avec celle fixée par la Fédération à la suite de ses États Généraux du Diabète et des Diabétiques (EGDD), à savoir « *améliorer la connaissance et le repérage des personnes à risque de diabète de type 2* » : plus la prise en charge du patient est rapide et adaptée, plus le risque de complications est limité. Par ailleurs, la Fédération plaide depuis plusieurs années pour la mise en place d'une expérimentation qui permettrait à toute personne ayant reçu un score supérieur ou égal à 15 au test FINDRISC de pouvoir bénéficier d'une analyse de la glycémie à jeun en laboratoire, prise en charge par la Sécurité sociale et d'un retour vers le médecin traitant. La concrétisation de cette demande permettra sans nul doute de populariser cet outil de sensibilisation encore trop méconnu et d'éviter à des patients de découvrir leur diabète à l'occasion d'une complication engendrée par ce dernier.

La Fédération encourage l'utilisation du test FINDRISC, qu'elle promeut chaque année depuis le lancement de la Semaine Nationale de Prévention du diabète en 2012 et le propose sur son site de campagne :

[Contrelediabete](#)

### Renforcer la capacité d'accompagnement personnalisé dès l'annonce du prédiabète ou du diabète

L'Assurance Maladie souhaite compléter son service sophia\* par un programme de prise en charge adapté à la suite du dépistage, développé en co-construction avec la Fédération Française des Diabétiques et ses Bénévoles Patients Experts (BPE). Ainsi, elle propose d'élaborer main dans la main avec la Fédération un accompagnement sur mesure en fonction des attentes et du niveau d'information nécessaire à la personne sur les premiers mois suivant le diagnostic, en complément du programme Elan Solidaire.

Aujourd'hui, la proximité et l'accompagnement personnalisé avec les patients font partie intégrante de la stratégie de la Fédération. Le dispositif Elan solidaire répond parfaitement à ce besoin en proposant des rencontres régulières avec d'autres personnes atteintes de diabète. Et pour cela, la Fédération et ses Bénévoles Patients Experts sont à la disposition de l'Assurance Maladie pour définir ensemble les contours de ce nouveau projet.

## **Prendre en charge de l'activité physique adaptée pour certains patients diabétiques**

L'Assurance Maladie préconise également la reconnaissance de l'Activité Physique Adaptée (APA) comme thérapie à part entière, selon les recommandations de la HAS et propose une prise en charge sous conditions pour certains patients vivant avec un diabète.

La Fédération soutient cette proposition et réaffirme sa volonté de promouvoir l'APA. Cela fait partie des recommandations de la Fédération depuis ses États Généraux du Diabète et des Diabétiques, reprise dans l'une de [ses 6 propositions pour les présidentielles de 2022](#), « *Diabète 2022-2027 : Un quinquennat pour agir* » : « *considérer l'activité physique et la diététique comme des thérapies à part entière du diabète* ». La Fédération sera particulièrement attentive à ce que cette proposition soit reprise dans le prochain Projet de Loi de Financement de la Sécurité Sociale.

La Fédération soutient ces trois propositions et réitère à l'Assurance Maladie sa volonté de poursuivre ce travail en commun pour faciliter la vie des personnes atteintes de diabète au quotidien et limiter au maximum l'apparition de complications.